



Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)

Formulaire 4031

Statuts de prorogation (transition)

Ce formulaire doit être utilisé que si la prorogation se fait à partir de la *Loi sur les corporations canadiennes*, partie II.

1 Dénomination actuelle de l'organisation

RÉSEAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ALPHABÉTISME ET DES COMPÉTENCES CANADA INC.

2 Si un changement de dénomination est demandé, indiquer la dénomination proposée

3 Numéro de l'organisation

2, 7, 4, 2, 8, 7, -, 0

4 La province ou le territoire au Canada où est maintenu le siège

Ontario

5 Nombre minimal et maximal d'administrateurs (pour un nombre fixe, indiquer le même nombre dans les 2 cases)

Nombre minimal

7

Nombre maximal

19

6 Déclaration d'intention de l'organisation

Voir l'Annexe 1.

7 Limites imposées aux activités de l'organisation, le cas échéant

Aucune

Formulaire 4031
Statuts de prorogation (transition)

8 Les catégories, groupes régionaux ou autres groupes de membres que l'organisation est autorisée à établir

Le Réseau est autorisé à établir deux catégories de membres, soit les membres réguliers et les membres associés:

1. Les membres réguliers ont le droit de recevoir un avis de toutes les assemblées des membres du Réseau et d'assister à ces assemblées. Chaque membre régulier est représenté aux assemblées par un ou plusieurs délégués (jusqu'à un maximum de six) et chaque délégué a un droit de vote.
2. Les membres associés ont le droit de recevoir un avis de toutes les assemblées des membres du Réseau et d'assister à ces assemblées. Chaque membre associé est représenté aux assemblées par un seul délégué qui a un droit de vote.

9 Déclaration relative à la répartition du reliquat des biens lors de la liquidation

Le reliquat des biens du Réseau après le règlement de ses dettes sera transféré, en cas de liquidation, à une ou plusieurs organisations qui poursuivent les mêmes objectifs que le Réseau et qui sont des donataires reconnus au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

10 Dispositions supplémentaires, le cas échéant

Aucune

11 Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la corporation se prorogeant en vertu de la Loi BNL.

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Numéro de téléphone () - _____

Nota : La personne qui fait une déclaration fausse ou trompeuse, ou qui aide une personne à faire une telle déclaration, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 \$ et un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines (paragraphe 262(2) de la Loi BNL).

ANNEXE 1

Déclaration d'intention de l'organisation

MISSION:

La mission du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences Canada Inc. est la suivante:

- a) Le Réseau mobilise les partenaires stratégiques autour d'un projet de société qui vise à améliorer les niveaux d'alphabétisme et des compétences des adultes francophones du Canada. Les francophones peuvent alors participer pleinement à la vie civique, économique, sociale et culturelle de leur communauté et ainsi contribuer à son épanouissement et à son développement.
- b) Le Réseau suscite la participation de tous afin de développer un continuum de services répondant aux besoins de formation des adultes francophones de niveaux 1 et 2 (selon l'échelle de l'EIACA - 2003), dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

BUTS :

Les buts du Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences Canada Inc. sont les suivants :

- a) Rassembler des partenaires stratégiques des secteurs de l'éducation, de l'économie, des services au public, de la représentation communautaire et des pouvoirs publics engagés en tout ou en partie au développement de l'alphabétisme et des compétences en français des adultes au Canada.
- b) Être un porte-parole pour le développement de l'alphabétisme et des compétences tout au long de la vie.
- c) Conscientiser les principaux détenteurs d'intérêts et le public en général aux enjeux du développement de l'alphabétisme et des compétences tout au long de la vie.
- d) Conseiller les pouvoirs publics sur les orientations liées aux enjeux du développement de l'alphabétisme et des compétences des adultes francophones des niveaux 1 et 2 (selon l'échelle de l'EIACA).
- e) Faciliter et coordonner la diffusion de l'information et des pratiques exemplaires aux partenaires et aux différents détenteurs d'intérêts.
- f) Développer, favoriser et appuyer les initiatives de recherche et la diffusion des résultats.
- g) Favoriser et appuyer la mise en place et le maintien d'un continuum de services de formation tout au long de la vie pour les adultes francophones de niveaux 1 et 2 (selon l'échelle de l'EIACA).